

**ecf**

EXPERTS-COMPTABLES ET  
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

Élections de la CNCC du 16 septembre au 30 septembre 2024

# S'ENGAGER



**TOUJOURS FIERES**  
D'ÊTRE COMMISSAIRES AUX COMPTES



# S'ENGAGER



S'engager pour une  
CNCC qui défend  
la profession dans  
toute sa diversité  
de modes d'exercice



p 8



S'engager pour  
un meilleur  
accompagnement  
aux évolutions  
technologiques et  
de durabilité



p 12





« *L'engagement est ce qui transforme  
une promesse en réalité* »

ABRAHAM LINCOLN.



S'engager pour l'attractivité de la profession et soutenir les Jeunes Talents



p 15



S'engager pour une gouvernance de la CNCC plus représentative de la profession



p 18

## **ECF : Défenseur de tous les modes d'exercices professionnels et acteur du renouveau de la profession**

Lors des élections de 2020, le vote blanc a largement dominé, témoignant d'un profond désenchantement au sein de notre profession. ECF, fidèle à son engagement, avait appelé à ce vote contestataire. Aujourd'hui, **ECF affiche une ambition forte et un programme clair, en présentant une liste nationale pour chacun des deux collèges – EIP et non-EIP – ainsi que dans les CRCC.** Nous sommes déterminés à redonner un nouveau souffle à notre profession : ECF Toujours fiers d'être commissaires aux comptes !

## **S'engager pour préserver la diversité des modes d'exercice : l'ADN d'ECF**

Nous croyons fermement que notre institution doit favoriser la pluralité des modes d'exercice. ECF est le seul à porter cette vision depuis toujours.

Depuis la loi Pacte, la H2A a pris en charge les fonctions régaliennes et normatives, et la CNCC concourt au bon exercice de notre métier, à sa surveillance ainsi qu'à la défense de l'honneur et de l'indépendance

de chacun de ses membres. Cela signifie que la CNCC doit être encore plus au service de l'ensemble des commissaires aux comptes en leur donnant, non seulement la capacité d'effectuer les missions qui leur sont dévolues par la loi, mais surtout les **moyens de le faire.** Il est essentiel que les commissaires aux comptes puissent être en mesure de poursuivre leur exercice, et notamment pratiquer la CSRD ou intégrer l'IA dans leurs diligences, **quel que soit leur mode d'exercice.**

Pourtant, nous constatons, par exemple, que la formation à la certification des rapports de durabilité n'a concerné qu'un petit nombre de confrères, qui plus est, des grands réseaux (moins de 3 000 sur une population de plus de 10 700). Cela est inacceptable !

C'est le même constat avec le développement de l'IA. Au sein des grands réseaux, la démarche d'audit évolue avec l'intégration de nouveaux outils informatiques qui permettent la mise en œuvre de procédures de contrôle basées sur le contrôle exhaustif des pièces. Êtes-vous prêts ? La CNCC n'accompagne pas les signataires des 98 % des mandats qui ne sont pas EIP dans cette évolution.

Il est donc essentiel de renforcer l'accompagnement des confrères et consœurs vers l'audit de demain, car



ces nouvelles thématiques (CSRD, IA,...) couplées aux relèvements successifs des seuils tendent à écarter de plus en plus de commissaires aux comptes de la profession. Notre ambition est de démocratiser ces sujets au sein des cabinets libéraux. En parallèle au département EIP, il faut d'urgence créer un département « Entrepreneurs » pour redonner sa place aux entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique et de la clientèle de nos cabinets.

## **Un enjeu de taille : réintégrer les cabinets libéraux dans les mandats EIP**

Nous observons également un découragement croissant chez les confrères libéraux face aux exigences des mandats EIP. Certains se retirent progressivement de ces mandats, faute de soutien et de reconnaissance de leur travail. Cela est inconcevable. ECF s'engage à participer activement à la prochaine gouvernance de la CNCC pour redonner à l'ensemble de la profession la liberté de choisir son mode d'exercice, sans avoir à renoncer à des missions prestigieuses comme celles des EIP.

Le co-commissariat aux comptes est également concerné par ces problématiques. En effet, le co-commissariat aux comptes permettait aux

cabinets libéraux d'accéder aux mandats EIP. Toutefois, force est de constater que cet équilibre est rompu. Les grands réseaux sont désormais contraints par leur contrôle qualité interne à une plus forte documentation et nous avons tous pu observer qu'ils ne tenaient plus compte de nos travaux. Pourtant notre regard plus proche du terrain est apprécié par les entreprises. Notre ambition est de revenir à un co-commissariat aux comptes plus contributif, afin de continuer à valoriser le principe du collège de commissaires aux comptes unique au monde et qui a fait ses preuves en termes de garantie d'indépendance.

## **S'engager pour une CNCC forte qui défend et représente la profession dans sa diversité**

La CNCC doit également affirmer des relations plus étroites avec les acteurs économiques majeurs, en particulier le ministère de l'Économie et des Finances. Ces liens sont essentiels pour que notre profession soit pleinement intégrée dans les débats économiques qui structurent l'avenir du pays. ECF se positionne comme un acteur clé dans la promotion de ces échanges et dans la valorisation de la contribution des commissaires aux comptes à la santé économique des entreprises françaises.

Il est donc indispensable que la CNCC ait une vision plus large que la seule activité EIP et prenne en considération les attentes des entreprises non EIP et de leur environnement, afin d'apporter une réponse pertinente sur la certification des comptes annuels des entités autres que les EIP. C'est pourquoi une gouvernance plus représentative de la profession de commissaire aux comptes et des mandats exercés est essentielle pour mieux répondre aux besoins des confrères libéraux et aux attentes de toutes les parties prenantes de l'économie !

## Un vote crucial pour l'avenir de la profession

Les cabinets libéraux ne doivent pas être laissés pour compte. Ils représentent une grande partie de notre profession et jouent un rôle essentiel dans l'audit des entreprises, des PME et des ETI. Le développement de l'activité d'audit ne se limite pas aux grands réseaux parisiens. C'est pourquoi ECF présente une liste EIP et une liste non EIP avec des candidats répartis sur tout le territoire national, prouvant que cette activité n'est pas l'apanage des grandes structures, mais qu'elle doit rester accessible à tous.

Pour que ces objectifs deviennent réalité, ECF a besoin d'un soutien massif lors de ces élections. En votant pour ECF, vous choisissez de défendre une profession diversifiée, indépendante et capable de relever les défis de demain. Nous nous engageons à porter votre voix et à défendre nos intérêts communs avec détermination et conviction.

**Mobilisez-vous pour un avenir plus équilibré et solidaire.** Ensemble, nous pouvons redonner aux commissaires aux comptes libéraux la place qu'ils méritent, dans un environnement serein et propice à l'excellence.

**Jean-François MALLÉN**

Tête de liste CNCC EIP

**Sylvain AIGLOZ**

Tête de liste CNCC Non EIP





*Jean-François Mallen*



*Sylvain Aigtoz*





## S'engager pour une CNCC qui défend la profession dans toute sa diversité de modes d'exercice

La dernière remontée des seuils d'audit date de février 2024... la troisième depuis 2020. La profession l'a découvert un matin par la publication d'un décret ! Une nouvelle tentative a eu lieu un mois plus tard. Sans polémique, ECF a pris ses responsabilités en allant chercher des appuis auprès des acteurs économiques (financiers, syndicats professionnels, tribunaux de commerce, etc) et a ainsi contribué à l'extinction de ce départ de feu. Mais les braises sont encore chaudes.

Nous pensons qu'il faut en finir avec cette épée de Damoclès et proposer une autre vision du sujet. La démarche corporatiste n'est pas acceptée car elle n'est pas acceptable. Il est temps de construire l'audit avec ceux à qui il est destiné !

# S'ENGAGER



# Structurer les actions d'influence pour en finir avec l'épée de Damoclès que représentent les seuils en valorisant la mission du commissaire aux comptes qui est d'intérêt public et sécurise l'économie !

Au regard du tissu économique français, il est essentiel de valoriser l'intérêt de la mission PE auprès des parties prenantes. Les élus des différentes mandatures ont tous échoué dans cette mission qui est pourtant prévue par le code de commerce.

Depuis 15 ans, ECF défend l'idée d'adapter la mission aux besoins de l'économie. Ce travail a été fait par la CNCC pour les missions EIP, mais complètement ignoré pour la certification des PE. La preuve, la NEP 910 de 2009 a été révisée 3 fois et n'apporte toujours pas de solution.

ECF a présidé la commission PE de 2009 à 2012. La création du Pack PE a été l'outil le plus utilisé par la profession pour l'exercice des mandats PE. Ce Pack PE a ensuite été demandé par plusieurs pays francophones pour leurs auditeurs. La France était un modèle !

Puis la porte s'est refermée pour ECF et plus rien de concret n'a été fait pour développer cette mission. Qui se souvient de la NBE ? Du pack Ambassadeur ? Des 18 fiches missions accessoires ?

**ECF prône la (re)construction de cette mission PE en relation avec les parties prenantes de ce marché des entrepreneurs pour renforcer sa légitimité et son intérêt.**



## Faire évoluer la mission PE pour répondre aux attentes réelles des entrepreneurs et des parties prenantes de l'information financière et extra-financière, et supprimer la NEP 911

Afin de répondre aux véritables attentes des parties prenantes du marché PE, et dans l'esprit de l'article L821-58, la création d'une norme PE adaptée permettra aux cabinets de limiter la charge de documentation au profit des échanges avec les dirigeants.

ECF propose de :

- concentrer la mission sur l'analyse des facteurs de risques externe et interne de l'entreprise avec le dirigeant (détection/prévention/anticipation) pour s'assurer de l'existence d'une stratégie d'entreprise et ainsi de la continuité d'exploitation ;
- créer un guide d'application et des outils d'application pour le commissaire aux comptes ;
- partager l'analyse avec le dirigeant afin de renforcer sa prise de conscience, la transparence et la confiance ;
- intervenir à 2 reprises dans l'année en dehors de la clôture pour donner un signal de solidité financière ;
- alléger les vérifications spécifiques.

**Il s'agit d'une modification radicale de la mission PE et de la suppression de la NEP 911.**





## Aller plus loin que Smartlist et créer une véritable labellisation des entreprises certifiées qui leur garantirait un avantage concurrentiel

Dans la continuité de la redéfinition d'une mission PE qui prend en considération les attentes des parties prenantes du marché PE, ECF propose la création d'une labellisation des PE ayant un CAC volontaire. Toutefois, **cette labellisation doit aller plus loin que Smartlist** et les entreprises concernées **doivent bénéficier d'avantages** tels que :

- un accompagnement renforcé sur leurs points de fragilité (solidité financière, maîtrise du risque cyber, connaissance de l'environnement réglementaire, risque de fraudes, analyse des stratégies déployées au regard des objectifs et recherche des risques de tension financière, etc.) ;
- un accès à la liste des entreprises certifiées pour une meilleure confiance dans les relations commerciales ;
- une reconnaissance des partenaires financiers de cette démarche positive ;
- un avantage dans les critères d'évaluation des appels d'offres.

## Maintenir et défendre un exercice du co-commissariat aux comptes équilibré

Les mandats EIP qui s'exercent systématiquement en collège de commissaires aux comptes ont permis aux cabinets libéraux de progresser sur ce type de mandats dans les années 1990 et 2000. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui car les grands réseaux sont désormais contraints par leur contrôle qualité interne à une plus forte documentation et nous avons tous pu observer que nos travaux ne présentaient plus de valeur ajoutée pour eux.

C'est, encore une fois, lié à une négligence coupable de l'exercice en mode libéral par la CNCC qui n'a pas accompli sa mission.

Notre ambition est de redresser cette situation pour continuer à valoriser ce principe de collège de CAC, qui a fait ses preuves en termes de garantie d'indépendance. **Ce modèle doit être défendu en France et promu au niveau européen comme un moyen de garantir des audits de haute qualité.**



## S'engager pour un meilleur accompagnement aux évolutions technologiques et de durabilité

Désormais, même la plus petite entité a totalement digitalisé ses données comptables et financières. Le développement des outils d'audit avec l'Intelligence Artificielle est en cours. Les grands réseaux investissent des milliards depuis plusieurs années dans ce projet.

Mais rien n'a été fait pour les cabinets libéraux. C'est pourtant la mission de la CNCC de concourir au bon exercice de la profession et à la défense de ses intérêts (article L821-12 du Code de Commerce). Individuellement, aucun d'entre nous n'a les moyens de développer les outils nécessaires.

# S'ENGAGGER



## Orchestrer le développement des outils d'audit numériques intégrant notamment l'IA pour les rendre accessibles à l'ensemble de la profession et lui permettre la poursuite de son exercice

Afin de permettre à tous les commissaires aux comptes de pouvoir mener à bien leurs missions d'audit, la CNCC doit assurer le développement et la coordination d'outils d'audit utilisant l'IA, adaptés aux besoins des cabinets de toutes tailles. Certes, cela inclut la formation des professionnels pour qu'ils maîtrisent ces nouvelles technologies et comprennent leurs implications pour les processus d'audit.

**Mais la CNCC doit aussi élaborer un cahier des charges à destination des éditeurs, afin d'avoir des outils adaptés, efficaces et utiles et valider chaque année la qualité de ces outils.**





# Créer des nouveaux formats de programmes de formation davantage axés sur la pratique et l'échange entre professionnels pour faciliter la création et la prise en main des outils nécessaires à la conduite des missions de durabilité

Nous devons, au niveau de la compagnie, développer des programmes de formation concrets et pratico-pratiques pour accompagner les confrères et consœurs pour les missions de demain. C'est essentiel !

**En effet, obtenir le droit de réaliser ces missions n'est que la première étape. Encore faut-il disposer des outils et compétences nécessaires pour les mener à bien.** Chez ECF, nous avons agi dans l'urgence pour répondre à ce besoin, mais l'enjeu est maintenant de pérenniser un cursus de formation adapté, qui soit accessible à tous les commissaires aux comptes et qui garantisse la réussite de la réalisation de chaque nouvelle mission.

## Repenser la formation continue

Prérequis essentiel pour le bon exercice de notre profession, la formation est d'autant plus indispensable avec l'arrivée de la mutation numérique de notre métier et des nouvelles missions.

**C'est pourquoi il est nécessaire de revisiter les formats existants pour permettre l'accès aux formations au plus grand nombre (commissaires aux comptes et leurs équipes). La création d'une plateforme de e-learning proposant des formats plus courts et diversifiés doit permettre un travail asynchrone et plus adapté aux contraintes de chacun.** Ces formations couplées avec des volets en présentiel dédiés à l'échange de bonnes pratiques entre les participants doivent permettre d'allier connaissance et mise en application de façon pratico-pratique. De plus, ces formats aideront à maintenir des standards de compétences élevés et limiteront les risques de sanctions.



## S'engager pour l'attractivité de la profession et soutenir les Jeunes Talents

Pour garantir la pérennité de nos cabinets et leur rôle crucial dans l'économie, il est essentiel de maintenir un marché dynamique et de mobiliser des ressources adaptées. Ces ressources, bien que de plus en plus digitales, restent essentiellement humaines, avec un besoin impératif d'attirer les meilleurs talents au sein de tous nos cabinets. Le marché des talents étant déjà très tendu, force est de constater que l'accès à la profession de commissaire aux comptes va se complexifier avec l'arrivée de la durabilité.

# S'ENGAGER

# Créer un cursus qui permette l'accès à la profession de commissaire aux comptes « durable » en cours de carrière pour répondre à la difficulté pour les futurs diplômés du DEC de trouver en cours de stage un maître de stage « Durable »

La formation des jeunes professionnels, telle qu'elle est actuellement conçue, présente deux risques majeurs :

## **Une concentration des mémorialistes vers quelques grands cabinets**

Les exigences du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), notamment les 200 heures de stage en commissariat aux comptes et un examen final fortement orienté vers l'audit, rendent l'accès à des maîtres de stage et co-maîtres de stage commissaires aux comptes particulièrement difficile pour les experts-comptables mémorialistes.

En ajoutant à cela les 8 mois de stage qui sont requis dans un cabinet axé sur la durabilité, nous assisterons mécaniquement à une concentration croissante des mémorialistes au sein de quelques cabinets. Cette centralisation réduit les opportunités pour de nombreux professionnels et limite la diversité des expériences et perspectives au sein de la profession.

## **L'émergence de deux cursus de stage distincts**

Nous risquons de voir se développer deux parcours de formation parallèles : l'un permettant l'accès exclusivement au métier de l'expertise comptable, et l'autre menant à une double compétence en expertise comptable et en commissariat aux comptes.

Chez ECF, nous nous opposons fermement à ces évolutions qui vont à l'encontre de notre vision de la profession. Nous croyons en une approche qui préserve l'équilibre entre les différents modes d'exercice et qui assure une formation accessible et équitable pour tous les candidats. **C'est pourquoi nous voulons créer un cursus qui permette l'accès à la profession de commissaire aux comptes « durable » en cours de carrière pour répondre à la difficulté pour les futurs diplômés du DEC de trouver en cours de stage un maître de stage « Durable ».**



## Mettre en place un mentorat en complément du plan jeunes diplômés pour aller plus loin dans l'accompagnement des jeunes inscrits dans leur installation

Pour inciter les jeunes diplômés à s'inscrire et les accueillir, le plan jeunes diplômés a été mis en place.

Toutefois, ECF souhaite aller plus loin dans l'accompagnement de ces jeunes inscrits en mettant en place un véritable mentorat, afin de leur permettre d'échanger avec un confrère expérimenté pour le lancement de son activité : respect des obligations légales et réglementaires, mise en place d'une démarche d'audit conforme, échange sur les bonnes pratiques, gestion pratico-pratique d'un premier mandat, ... **autant de thématiques qui peuvent dissuader un confrère d'accepter son premier mandat et qui doivent être démocratisées via l'échange confraternel facilité via un mentorat.**



## S'engager pour une gouvernance de la CNCC plus représentative de la profession

Sur un total de 229 457 mandats, 98 % sont des mandats non EIP, répartis comme suit : 25 125 pour les associations, 112 851 pour les mandats de PME et 88 481 pour les moyennes entreprises et ETI, ce qui représente 226 457 mandats non EIP (source : CNCC 2024).

Cependant, il est évident que les efforts de la CNCC sont particulièrement axés sur l'activité EIP. En effet, un département EIP a été récemment rétabli, malgré l'abrogation par la loi Pacte de l'article du code de commerce qui l'avait institué. Actuellement, le bureau national de la CNCC est dominé par une équipe composée de quatre élus exerçant des mandats EIP et de deux présidents de CRCC.

De plus, un délégué général, également secrétaire général, a été nommé pour ce département EIP, alors qu'aucun département ni délégué général n'existe pour les mandats non EIP. Cette situation met en lumière le déséquilibre manifeste des intérêts au sein de la CNCC, où l'attention est clairement centrée sur les activités EIP, au détriment des mandats non EIP.

Un rééquilibrage de la gouvernance de la CNCC est donc nécessaire, afin qu'elle soit davantage représentative de la profession.

# S'ENGAGER

## Réformer le mode de scrutin de la CNCC et le principe des collèges EIP et Non EIP

Afin que la CNCC puisse afficher une plus juste représentativité de la profession, ECF propose une modification du mode de scrutin. L'objectif de la réforme est de garantir une représentation proportionnelle de la diversité des mandats et en particulier d'intégrer une représentation plus significative des non-EIP, afin de mieux refléter la réalité de la profession.

De plus, ECF propose de créer un collège complémentaire regroupant les présidents de CRCC, afin de permettre pleinement la traduction des suffrages directs dans les autres collèges. Les difficultés observées pour ces élections 2024 démontrent que l'existence de 2 collèges est un échec : les listes EIP et non EIP ont été difficiles à constituer et ont fait l'objet de nombreux recours démontrant ainsi les faiblesses de ce dispositif. ECF propose de revenir à un conseil réunissant toute la profession.

## Rééquilibrer la gouvernance fonctionnelle de la CNCC

Le rééquilibrage souhaité au sein de la CNCC par ECF se traduit également dans sa gouvernance.

ECF propose que chaque collège :

- soit représenté au bureau de la CNCC par un(e) vice-président(e) issu(e) du collège avec un permanent dédié ;
- soit doté de moyens spécifiques car les enjeux, les approches métiers, les clients et l'environnement économique diffèrent.

## Créer un département dédié aux PME entrepreneurs

Afin que les mandats non EIP soient pris en considération au même titre que les mandats EIP, ECF veut mettre en place un département dédié aux « PME Entrepreneurs » au sein de la CNCC ! Ce département, à l'instar du département EIP, aura pour objectif de développer des normes et des pratiques adaptées à leurs besoins spécifiques, assurant ainsi une attention égale à toutes les composantes de la profession.



# S'engager pour une Profession Dynamique et Reconnue

Chez ECF, nous croyons fermement qu'il est crucial de transformer notre approche pour ne plus subir, mais pour anticiper et proposer. Nous nous engageons à être une force de proposition pro-active, en démontrant constamment l'utilité des commissaires aux comptes auprès des acteurs économiques.

Nous envisageons une implication renforcée des CRCC dans la vie économique locale, ainsi qu'un lobbying stratégique pour promouvoir notre profession et élargir le périmètre de nos missions, répondant ainsi aux besoins croissants de sécurité financière de l'économie.

Nous mettons un point d'honneur à promouvoir notre métier, valoriser son utilité sociétale et ses valeurs, dans le but d'attirer de nouveaux talents dans nos cabinets. Actuellement, 28 % du budget de la CNCC est alloué aux relations publiques (19 %) et internationales (9 %). Il est essentiel d'examiner cette allocation pour garantir que nos cotisations apportent davantage de services concrets et pertinents.

Un audit adapté, qui renforce les liens avec les dirigeants principaux associés et s'ajuste à l'environnement spécifique des entreprises, apportera une sécurité accrue au mode économique. En période de transformation technologique rapide, de nouvelles relations au travail, d'instabilité politique et de manque de visibilité économique, ECF se fixe une ambition claire : être utile, accompagner, former et faciliter.

Contrairement à ceux qui défendent exclusivement les grands groupes et préconisent la concentration des cabinets comme seule voie pour l'avenir de l'audit, ECF reste profondément attaché à l'exercice libéral. Nous voulons que notre profession soit reconnue comme influente et indispensable dans l'accompagnement des entreprises.

Pour faire face à ces défis et saisir ces opportunités, nous avons besoin de votre soutien. L'équipe ECF est une équipe engagée, prête à relever ces enjeux avec détermination et compétence.

Une équipe qui s'engage.

**Votez ECF !**

**TOUJOURS FIERES**

**D'ÊTRE COMMISSAIRES AUX COMPTES**